



Crêches-sur-Saône

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-217101500-20260518-2026_CM_CCID-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 18 mai 2026

En exercice : 23

Présents : 22

Excusés : 0

Absents : 1

Date de la convocation :

13/05/2026

Président de séance :

Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :

Corinne CONDEMINÉ

Rapporteur : Valérie BOUILLOUX

N° interne de l'acte : 2026-31

lundi 18 mai 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS .

Membres présents :

Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Annick GUYON, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Valérie BOUILLOUX, Corinne CONDEMINÉ, Pascal DUCROUX, Sébastien JAILLET, Emilie DAILLY, Eric FOREST, Aurélie BARRAT, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Océane FERREIRA NUNES, Bekrih KRASNICI, Christine VAZ, Gwenaél BRAC DE LA PERRIERE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Luc GIROUX

Objet: Commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du code général des impôts qui prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Considérant les dispositions de l'article 1650 du code général des impôts "Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal."

Considérant que le Conseil d'État précise qu'il résulte que les commissaires suivent, quant à la durée de leur mandat, le sort du conseil municipal, que lorsque le mandat de l'ensemble du conseil municipal prend fin, notamment en cas d'annulation totale des opérations électorales, le mandat des membres de la commission communale des impôts directs prend fin également ;" (Conseil d'État, 8 / 9 SSR, du 3 mars 1986, 67746, publié au recueil Lebon).

La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombres de commissaires est de 8 (soit 9 membres au total), le maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires ;
- Et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La liste proposition est présentée ci-après dans cette délibération :

	NOM et prénom	Adresse	NOM et prénom	Adresse
CCID	Membres titulaires		Membres suppléants	
1	Annick Guyon		Céline Carreiro	
2	Philippe Borgeat		Christian Lenoir	2
3	Françoise Curailat		Julien Lacharme	
4	Patrice Dupont		Daniel Desroches	ie
5	Eric Forest		François Berthier	
6	Pierre Signoret		Philippe Rollet	
7	Patrice Fortune		Gérard Laplace	7 1000 CRECHES SUR SAONE
8	Claire De Crombrughe		Jocelyne Villermet	
9	Valérie Bouilloux		Denis Dupont	
10	Ophélie Grenouillat		Ludovic Morand	
11	David Clément		Christiane Rey	
12	Muriel Patissier		Corinne Condemine	ys
13	Emilie Dailly		Pascal Ducroux	
14	Sébastien Jaillet		Julien Stoyé	7 1000 CRECHES SUR SAONE
15	Aurélie Barrat		Régine Vincent	
16	Jean-Louis Seigneuret		Océane Ferreira Nunes	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions: C.CARREIRO , A.GUYON), décide :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-217101500-20260518-2026_CM_CCID-DE

S²LO

- **D'approuver** la liste des commissaires titulaires et la liste des commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs ;
- **De décider** de proposer à la direction départementale des finances publiques lesdites listes afin qu'elle désigne les membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Corinne CONDEMINÉ



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS



